



Madame, Monsieur,

Vous êtes adhérent de l'AIST89, mais vous ne connaissez peut-être pas précisément le rôle, les interlocuteurs et les interventions d'un service de santé au travail. De plus, la réglementation a évolué depuis 2012 et, plus récemment avec la loi travail, sur plusieurs aspects. Vous pouvez vous interroger sur certains points, par exemple :

- Qu'en est-il du suivi de la santé de mes salariés ? (type de consultations, périodicité,...)
- Quels services (études de bruit, aide au document unique,...) et quels moyens (sensibilisation au port de charges, formation des sauveteurs-secouristes,...) sont mis à ma disposition dans ma démarche de prévention des risques professionnels ?
- Depuis la réforme de 2012 et la loi travail, qu'est-ce qui a changé pour moi, adhérent, et pour mes salariés ?
- Qui sont les professionnels à qui je peux m'adresser ? (service administratif, médecins, infirmières, assistantes, intervenants en prévention,...)

Autant de questions auxquelles nous répondrons volontiers au cours d'une rencontre à laquelle nous vous invitons le

Lundi 3 décembre à 9h00
(durée de la réunion 1 h 30)

Dans la salle de réunion de l'AIST 89
17 bis avenue de la Puisaye – bâtiment 2 – à AUXERRE

Cette réunion s'adresse tout particulièrement aux chefs d'entreprise et aux responsables des ressources humaines.

Afin d'organiser au mieux cette rencontre, il nous serait utile, grâce au coupon-réponse ci-dessous, de prévoir votre présence.

Restant à votre disposition pour toute précision,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Directeur,

Marc GUÉGAN

Coupon réponse à nous retourner, à :

AIST 89

17 bis avenue de la Puisaye
89000 AUXERRE

ou à

ma.maurice@aist89.fr

Raison sociale

Représentée par :

- assistera à la réunion du 3 décembre 2018
- n'assistera pas à la réunion du 3 décembre 2018
- souhaiterait être informé de la prochaine réunion